



Avertissement injustifiée et lettre très diffamatoire

Par **Aigle91**, le **08/05/2015** à **14:36**

Bonjour ,

Je viens de recevoir ma 1 ère sanction disciplinaire depuis 4 ans que je suis embauché . Ma société qui est en contrat avec un sous traitant a reçu un rapport me concernant . Un agent s'est plaint de ma façon de lui parler . Selon elle je lui ai hurler dessus et humilie en zone publique devant tout les passagers . Ce qui est bien évidemment faux . Devant témoin je lui ai donné des directives , mais elle ne semblait pas coopérer et soupirer de mes directives . Ce rapport serait rester sans suite mais du fait que j'ai mis ma société au prudhomme quelques mois avant pour des salaires impayés , et que j'ai été désigné représentant syndicale , j'ai été convoqué pour une sanction disciplinaire suite au rapport de cette sous traitance . Avant l'entretien prévu un collègue délégué syndicale à reçu un mail par erreur soilignant mon mandat et demandant au pdg de réfléchir à mon cas rapidement étant donné que la date d'entretien approchait . Mail que j'ai toujours en ma possession . J'ai reçu un avertissement accusant d'avoir affliger un traumatisme psychologique à cet agent , d'avoir véhiculer une mauvais image de la société dans une zone publique préjudiciable à la société . La lettre est très affligeante et très dégradante . 3 pages de reproches alors que depuis 4 ans je n'ai que des éloges . Je souhaite contester l'avertissement , et déposer plainte pour diffamations , avec ce genre de lettre dans mon dossier personnel ma carrière est plus que compromise . J'ai besoin de conseil car peut être l'émotion l'emporte sur la raison . Merci de me lire et j'attends vos suggestions .

Par **serge74**, le **08/05/2015** à **15:13**

la diffamation, c'est la plupart du temps une diffamation publique. voir si l'email qui a été envoyé par erreur à un mauvais destinataire, peut être considéré comme public.
contester la sanction, surement, porter plainte pour diffamation, je doute que cela aboutisse.

Par **Aigle91**, le **08/05/2015** à **15:24**

Bonjour , oui en effet j'ai lu que la diffamation en privé n'est que très peu condamné . L'avertissement je le conteste parce que complètement injustifié. Ce qui me dérange le plus c'est que cette mette d'avertissement va rester dans mon dossier personnel et les propos

tenus et accusation sont grave . Comment évoluer avec un courrier aussi dégradant et mensonger .

Par **P.M.**, le **08/05/2015** à **17:43**

Bonjour,

Il pourrait y avoir éventuellement dénonciation calomnieuse du salarié mais je crains qu'une plainte reste sans effet et je vous rappelle qu'un simple avertissement ne peut pas avoir d'incidence, immédiate ou non, sur la présence dans l'entreprise, la fonction, la carrière ou la rémunération du salarié...

Vous pourriez toutefois le contester par lettre recommandée avec AR si vous en avez matière afin d'éviter que pendant 3 ans, l'employeur puisse l'utiliser en appui à une nouvelle sanction...

Par **Aigle91**, le **09/05/2015** à **07:01**

Bonjour , merci de votre réponse . J'ai envoyé le recommande hier pour contester et je sais qu'il restera sans réponse . Nombreux collègues ont contestés les avertissements mais ils n'ont jamais répondu . La lettre que j'ai reçu est vraiment ignoble et m'affecte vraiment . On m'accuse , je reprends les termes : le traumatisme psychologique que j'ai affligé a l'agent est telle qu'elle a fondu en larme . Aucun témoignage ne corroborent ses dires . J'ai nuis à l'image de la société par mon accès de colère . Je manque de rigueur sur mes compte rendu d'incidents . Je ne me souci pas de l'aspect humain . Soit disant j'aurai reconnu les faits lors de l'entretien etc etc . Je ne peux pas laisser apparaître cela dans mon dossier , ce sont des propos diffamatoires , calomnieux , rabaissant , ma parole est mise en doute . Quel crédit j'ai aux yeux des autres .

Par **P.M.**, le **09/05/2015** à **09:13**

Bonjour,

L'essentiel est d'avoir contesté l'avertissement même si cela reste sans réponse car le Conseil de Prud'Hommes en tiendrait compte s'il était saisi d'un conflit pour une nouvelle sanction...

Vous n'avez pas précisé si vous étiez assisté lors de l'entretien préalable, car si c'est le cas, il faudrait demander un compte-rendu à la personne présente...

Vous pourriez éventuellement saisir le Conseil de Prud'Hommes pour demander l'annulation de l'avertissement si vous estimez que cela en vaut la peine...

Par **Aigle91**, le **09/05/2015** à **11:10**

En effet un compte rendu à été établi et il est complètement contradictoire aux éléments énoncés . C'est de la folie cette entreprise qui sanctionne gratuitement . Ce qui me peine c'est

qu n'en 4 ans aucune sanction ni reproches et par le biais d'une seule personne mon image est salit et tout le travail bâtit s'effondre . Je les ai mis en demeure sous huit jour de revoir leur décision sinon je pense que je laisserai tomber . Aller aux prudhom pour un avertissement , déjà qu'ils sont engorgés , ils ne vont pas appréciés .

Par **P.M.**, le **09/05/2015 à 11:19**

Peut-être que la mise en demeure est sera inefficace et inopérante si l'employeur n'y donne pas suite mais en tout cas, vous aurez contesté l'avertissement...

Par **Aigle91**, le **09/05/2015 à 11:29**

ok j'avais attendre . Et l'employeur aura eu encore le dire mot . C ´est injuste et rageant .

Par **Aigle91**, le **09/05/2015 à 11:33**

Ok je vais attendre on verra bien . L'employeur aura eu le dernier mot une fois de plus .

Par **P.M.**, le **09/05/2015 à 11:48**

Ce n'est pas l'employeur qui aurait eu le dernier mot s'il ne répond pas mais vous par votre contestation mais justement sans exiger une réponse...